UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Les émotions dans la nature

Peur, joie, tristesse ou colère: tout individu éprouve ce type d'émotions au cours de sa vie. Mais sait-on pour autant ce qui se passe dans notre corps lorsqu'elles nous envahissent? Et qu'en est-il des animaux? L'homme est-il le seul être vivant à ressentir des émotions? Si un chien heureux remue la queue, qu'en est-il d'autres animaux comme le corbeau, le cochon, la poule ou la mouche?

Une exposition organisée conjointement par le Centre interfacultaire en sciences affectives et le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel propose un parcours interactif et novateur dans le monde fascinant des émotions.

Alors que la communication se fait virtuelle et l'intelligence artificielle, la compréhension des émotions est plus que jamais au cœur de l'actualité scientifique. Les mécanismes qui les sous-tendent sont toutefois extrêmement complexes, à la croisée de disciplines telles que la neurologie, la psychologie ou encore l'éthologie.

Pour relever le défi de rendre accessible ces connaissances pointues, l'exposition recourt à une muséographie immersive. Il n'est pas seulement question d'apprendre ce qu'est une émotion et comment fonctionne le cerveau, le visiteur doit se prêter au jeu et se transformer en cobaye. Cabines aux émotions, expériences de laboratoire et dispositifs interactifs invitent à tester par soi-même et sur soi-même les mécanismes mis au jour par les neuroscientifiques.

Emotions – Une histoire naturelle
Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel - Rue des Terreaux 14
A voir jusqu'au 29 novembre 2015
Du mardi au dimanche, de 10h à 18h

www.museum-neuchatel.ch/

10 décembre 2014

2014

ARTICLES

Journée de la recherche 2014: doctorat mode d'emploi

- Les émotions dans la nature
- Regards croisés d'une cosmologue et d'un artiste sur la matière noire
- Le destin croisé de la Russie et de l'Ukraine
- L'actualité du droit fiscal

ARCHIVES

- 2014
- 2013
- 2012
- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006
- 2005
- 2004
- 2003
- 2002
- 2001

Université de Genève | 10 déc. 2014